

BILAN DE LA PERIODE 2009-2013
DE LA COMMISSION « EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL »
au regard des avis adoptés par le Cnis en janvier 2009

POUR DEBAT EN COMMISSION le 4 avril 2013

Contexte de la période 2009-2013

Demande européenne

En matière d'emploi, le règlement cadre est le règlement 577/98 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail (LFS) qui correspond pour la France à l'enquête emploi. Réalisée en continu depuis 2002, elle fournit des résultats trimestriels et annuels sur le niveau, la structure et l'évolution de l'emploi et du chômage, selon les normes du bureau international du travail (BIT). De plus, des modules ad hoc additionnels permettent de traiter des thèmes qui reviennent de façon régulière (voir ci-dessous).

Eurostat a également produit un règlement sur la statistique trimestrielle des emplois vacants (règlement européen 453/2008).

En matière de rémunération, le règlement fondamental est le règlement 530/1999 relatif aux statistiques structurelles sur les *salaires et le coût de la main-d'œuvre*. Les statistiques sur le niveau et la composition du coût de la main-d'œuvre et celles sur la structure et la répartition des salaires sont établies en alternance tous les deux ans par voie d'enquêtes.

En matière de formation professionnelle, le règlement européen 452/2008 sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, conçu dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, contient un volet sur l'éducation et la formation des adultes complétant le règlement 1552/2005 concernant la formation professionnelle en entreprise.

En matière de conditions de travail, les statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles constituent deux domaines du règlement européen 1338/2008 relatif aux statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail. Le thème de la santé au travail fait en outre périodiquement l'objet de modules ad hoc de l'enquête sur les forces de travail LFS.

Des opérations complémentaires ont été menées sous l'impulsion d'Eurostat, notamment le projet de nomenclature européenne des groupes socioéconomiques ESeG.

Enfin, dans le domaine des opérations à vocation de comparaisons internationales, la période 2009-2013 a été marquée par la mise en œuvre de l'enquête PIAAC sur la mesure des compétences des adultes sous l'impulsion de l'OCDE.

Contexte français

Durant la période précédente, des débats approfondis avaient eu lieu au sein du Cnis à l'occasion de la polémique sur la mesure du chômage. Un groupe de travail, présidé par Jean-Baptiste de

Foucauld avait alors été créé. Il visait à « rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail par une batterie d'indicateurs sur le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi ». Les recommandations du rapport¹ remis en 2008 ont fortement impacté les programmes de travail des services statistiques concernés. Deux autres rapports, sur la mesure des niveaux de vie et inégalités, remis en 2007 par Jacques Freyssinet² et, celui remis en 2008 sur la mesure du pouvoir d'achat d'Alain Quinet³, ont été également très structurants pour la statistique publique française durant la période 2009-2013, tant sur le plan de la production statistique que sur celui des études et de la diffusion.

Principaux objectifs du moyen terme 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Emploi, qualifications et revenus du travail » étaient⁴ :

- d'améliorer l'observation statistique sur l'emploi et les rémunérations liées au travail tant privé que public ou non-salarié,
- de fiabiliser le dispositif de mesure du chômage et rendre compte de la diversité et des inégalités de situations sur le marché du travail,
- de mieux connaître la formation tout au long de la vie, évaluer les compétences des adultes et veiller à la qualité statistique des résultats de ces enquêtes internationales,
- de contribuer à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures internationales,
- de mieux observer les conditions de travail et les liens entre le Travail et la Santé,
- de produire et diffuser de l'information statistique à des niveaux géographiques fins,
- de dégager de bonnes pratiques pour l'évaluation des politiques publiques de l'emploi.

1. Améliorer l'observation statistique sur l'emploi et les rémunérations liées au travail tant privé que public ou non-salarié

Le projet de **refonte de l'enquête emploi** engagé à partir de 2007, aboutit en 2013. Il avait pour objectifs de fiabiliser la mesure du chômage et d'étendre l'enquête aux Dom (hors Mayotte). L'extension de l'échantillon, des révisions méthodologiques, un nouveau questionnaire sont maintenant mis en œuvre. Des travaux méthodologiques se poursuivent sur l'estimation du taux de chômage à un rythme mensuel. Progressivement les délais de mise à disposition des données de l'enquête sont raccourcis.

De plus les modules additionnels proposés par Eurostat ont permis d'aborder des thèmes tels que : « entrée des jeunes dans la vie active » (2009), « conciliation entre vie professionnelle et vie familiale » (2010), « insertion des personnes handicapées sur le marché du travail » (2011), « passage de l'emploi à la retraite » (2012), « Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail » (2013).

Par ailleurs, la période précédente avait réalisé des investissements importants pour effectuer la refonte du **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)**. Celui-ci a été achevé en 2010, ce qui permet à la fin de ce moyen terme de couvrir l'ensemble du champ salarié en données trimestrielles et du champ total en données annuelles à partir des sources administratives. On dispose ainsi de statistiques visant à fournir des analyses homogènes sur l'emploi salarié, quelle que soit la source d'alimentation des données. Le dispositif Estel d'estimations d'emploi localisées a

¹ Rapport Cnis n°108, septembre 2008

² Rapport Cnis n°103, janvier 2007

³ Rapport remis en février 2008 à la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, présenté au Cnis

⁴ Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Statistiques sociales, et avis des Formation Emploi, revenus et Formation Education, Formation, avis n°3,6, 7

pour objectif d'assurer la synthèse des sources administratives (socle annuel d'emploi corrigé de la multiactivité).

La centralisation de la collecte des **déclarations et enquêtes sur les mouvements de main-d'œuvre** a, pour sa part, permis de réduire sensiblement les délais de publication et d'améliorer la qualité des résultats.

Une refonte du dispositif Acemo d'observation des **rémunérations** a également été entreprise à la fin de ce moyen terme pour revoir les questionnaires et ainsi mieux prendre en compte les différents éléments de la rémunération, en particulier les primes dans l'enquête Acemo trimestrielle. Cette refonte a été aussi l'occasion de rajouter des questions spécifiques dans l'enquête Acemo-Pipa portant sur les montants versés par les entreprises pour les complémentaires santé et retraite.

La connaissance des revenus des indépendants a aussi beaucoup progressé grâce à un partenariat Acoos-MSA-Insee.

Néanmoins, tout en saluant les efforts réalisés en matière de statistiques sur les revenus d'activité, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis a souligné que certains **revenus non salariaux liés à l'activité** restaient mal connus (stock options, par exemple).

Des données comparables entre les trois versants de la fonction publique et avec le secteur marchand

Faisant partie intégrante du Siera, le **système d'information sur les agents des services publics** (SIASP) permet maintenant de disposer de données harmonisées entre les trois versants de la fonction publique, sur des données d'emploi et de salaires. Construit sur la base d'une collaboration entre l'Insee, la DGAFF, la DGCL et la Drees, le système d'information est maintenant opérationnel et permet d'envisager à la fois la réduction des délais en matière de diffusion des résultats et l'élargissement du spectre des données à différents niveaux géographiques et pour divers types d'employeurs publics. Ce dispositif ouvre ainsi des perspectives en matière d'analyse de disparités entre les différentes populations, des carrières ou des mobilités professionnelles.

D'autres investissements importants permettent d'intégrer progressivement **les trois versants de la fonction publique dans le champ des enquêtes relatives à l'emploi ou aux conditions de travail**, comme les enquêtes européennes sur le coût de la main d'œuvre et sur la mesure des emplois vacants, l'extension de l'enquête SUMER (SURveillance MEDicale des Risques professionnels), l'extension de l'enquête génération du Cereq avec la prise en compte des écoles de formation initiale de la fonction publique, les enquêtes Famille et logements et Conditions de travail. Plus généralement, le « tronc commun » des enquêtes auprès des ménages de l'insee a été modifié pour permettre d'identifier le champ de chacun des versants de la fonction publique.

2. Fiabiliser le dispositif de mesure du chômage et rendre compte de la diversité et des inégalités de situations sur le marché du travail

Pour construire une représentation plus riche de la réalité, améliorer les conditions du débat public et optimiser les politiques de l'emploi, le groupe de travail de Jean-Baptiste de Foucauld sur les indicateurs de chômage et d'emploi, avait recommandé de ne plus se focaliser sur un indicateur unique. Il proposait de mettre en place à côté du taux de chômage au sens du BIT, divers indicateurs qui décrivent le halo du chômage, le sous-emploi et l'emploi insatisfaisant. Ces indicateurs, qui décrivent des situations à un moment donné, devaient être complétés par des indicateurs qui rendent compte de la dynamique du marché du travail : ancienneté et récurrence au chômage d'abord, transition entre les situations d'emploi, de chômage et d'inactivité d'une période à l'autre ensuite et parcours types de vie professionnelle enfin. A partir de tels indicateurs, il serait possible de cerner la notion de précarité de l'emploi que l'approche juridique (CDD, intérim) ne saisit qu'imparfaitement.

La plupart des **recommandations du groupe de travail de Foucauld « emploi, chômage précarité »** ont été mises en œuvre dès 2009 par l'Insee, la Dares et Pôle emploi. Les travaux engagés ont permis dès 2010 de disposer à temps des indicateurs nécessaires pour mesurer l'évolution du chômage et de son halo au niveau national.

Le groupe de travail proposait une communication mieux hiérarchisée reposant sur des données rigoureuses et sur une mise en valeur des analyses de fond ou de tendances. Les informations sur l'emploi et le chômage ont gagné en qualité et en précision. Les catégories de demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi ont été redéfinies. Dans l'enquête emploi, les situations intermédiaires entre emploi et chômage sont mieux appréhendées et la refonte de l'enquête a abouti selon les préconisations des différents rapports (voir le point précédent).

Diverses sources (Ecmoss, Dads, panel Dads) ont été mobilisées pour analyser les inégalités salariales et de coût du travail. Des efforts importants de pédagogie ont été réalisés pour modifier les publications et informer les media. La présentation des statistiques sur l'emploi et le chômage de l'Insee et de la Dares, et celle des statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois sur les listes de Pôle emploi de la Dares et Pôle emploi ont été revues. De même Pôle emploi a repris et complété le dispositif statistique d'observation du chômage indemnisé et non indemnisé, réalisé auparavant par l'Unédic qui ne produit plus ces données.

Toutes les recommandations n'ont pu cependant encore être mises en œuvre, en particulier celles portant sur la question de la qualité de l'emploi, en partie tributaire d'avancées internationales sur le « travail décent », ou sur la précarité de l'emploi, qui nécessite une approche dynamique pour déceler la récurrence du chômage ou de formes dégradées d'emploi, ou encore sur les besoins de recrutement des entreprises.

Qualité de l'emploi

Une présentation sur la **qualité de l'emploi** a été faite en Commission du Cnis. Il y a été dit que dans le cadre des réflexions du bureau international du travail (BIT) celui-ci adopte un point de vue large en incluant les droits les plus fondamentaux tels que l'interdiction du travail forcé ou du travail des enfants, tandis que la Commission Européenne adopte un autre point de vue : approche « multidimensionnelle » avec proposition de plusieurs indicateurs. Compte tenu de la complexité du sujet, le Cnis a estimé qu'il était préférable d'attendre que les travaux au plan international soient plus avancés pour décider de constituer éventuellement un groupe de travail consacré à ce sujet.

Trajectoires sur le marché du travail et dynamique salariale

La vie s'allonge, les trajectoires se transforment et se diversifient, selon des parcours qui restent encore largement à étudier : entre le système éducatif et la vie active, au sein du marché du travail, vers la retraite... Pour chacune de ces étapes, l'attente d'informations est forte, notamment pour évaluer les politiques publiques de formation, d'insertion et d'aides sociales.

Plusieurs travaux ont été engagés sur la période pour construire des panels enrichis sur différents champs (ensemble des salariés, non-salariés en 2013) afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus sur le marché du travail et de mieux rendre compte de leur dynamique salariale ou de revenus d'activité.**

Le département de l'emploi et revenus d'activité de l'Insee a élargi et mis en cohérence sa panoplie de panels sur les actifs occupés : panels Dads tous salariés, fonction publique d'Etat. En 2013, un **panel non-salariés** au 12^{ème} démarrant en 2006 devrait pouvoir être construit.

Une analyse novatrice des trajectoires sur le marché du travail a pu être menée grâce à un appariement du fichier historique des demandeurs d'emploi (personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi) et des Dads (périodes d'emploi salarié). Il est souhaité que ce travail soit reproduit régulièrement, et soit élargi à l'ensemble des emplois (fonction publique, particuliers employeurs, non-salariés)...

Le département des études et des statistiques de la DGAFP a mis au point en 2010 une méthode permettant de mesurer annuellement les **entrées et les sorties dans la fonction publique** de l'État, méthode ayant vocation à être étendue aux autres versants de la fonction publique, dans le contexte de l'introduction de SIASP.

Insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Les trajectoires des personnes éloignées de l'emploi sont régulièrement documentées avec les enquêtes de la Dares et de Pôle emploi sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi ou les

enquêtes de la Dares auprès de bénéficiaires de contrats aidés ou de salariés passés par les structures de l'insertion par l'activité économique.

Des statistiques et des études sur **la situation des seniors sur le marché du travail** sont par ailleurs régulièrement publiées, à partir de sources multiples (enquête emploi de l'Insee, données administratives du ministère du travail, de la Cnav, de l'Acoss, de Pôle emploi). Toutefois, le Cnis souhaite que ce travail soit enrichi par la connaissance du nombre de salariés concernés par des préretraites d'entreprises et des mises à la retraite d'office.

Insertion professionnelle des jeunes

Le Cnis accorde une grande importance à l'information sur la mesure des résultats du système éducatif et soutenait les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions d'**insertion professionnelle des jeunes** grâce aux enquêtes du Cereq auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale. Il recommandait que ces enquêtes soient complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis. De même la mise en place, par les universités, d'un système d'information pour suivre le devenir des étudiants retenait son intérêt.

Le dispositif d'enquêtes sur les **transitions entre les systèmes d'enseignement, scolaire ou supérieur, et la vie active** pour l'observation de l'insertion professionnelle des jeunes, s'appuie en premier lieu sur l'**Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, dite enquête Génération** réalisée par le Céreq tous les trois ans.

Réalisée auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau ou le domaine de formation atteint (d'où la notion de « génération »), l'enquête permet de reconstituer les parcours de ces jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active et de les analyser au regard notamment du parcours scolaire antérieur et des diplômes obtenus. Une génération sur deux est réinterrogée.

L'enquête de 2013 auprès de la **Génération 2010** augure d'un processus de rénovation du mode de collecte. Avec le développement des possibilités d'interrogation par Internet et le taux d'équipement informatique des jeunes, le Céreq a décidé de se saisir de la prochaine édition de l'enquête pour expérimenter un nouveau mode d'interrogation.

D'autres apports ont été significatifs pour enrichir ou faire évoluer ces dispositifs d'enquêtes :

Une nouvelle série d'**enquêtes annuelles EVA**, consacrées à l'Entrée dans la vie adulte, sera lancée au printemps 2013 : ces enquêtes EVA sont adossées au panel de la Depp d'élèves entrés en 6ème en 2007, suivis administrativement et enquêtés par la Depp et le Sies tant qu'ils poursuivent leurs études et par l'enquête EVA de l'Insee quand ils arrêtent leurs études, et ce jusqu'à l'âge de 25 ans. Ces enquêtes offrent par ailleurs la possibilité de questionnaires complémentaires thématiques sur les jeunes, comme par exemple sur la santé dans le précédent cycle des enquêtes EVA.

L'**enquête 2013 d'insertion dans la vie active (IVA)** de la Depp sept mois après la sortie du lycée (formation technologique ou professionnelle) est renouvelée pour diversifier les modes de collecte (papier et téléphone) en offrant aux jeunes la possibilité de répondre par internet.

L'**insertion professionnelle des diplômés du supérieur** fait désormais partie des missions des établissements d'enseignement supérieur, des travaux de mesure et d'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés d'un DUT, d'une licence professionnelle ou d'un master au sein d'une université. Ces enquêtes sont menées depuis 2010 par le Sies.

Offres d'emplois, emplois vacants

Plusieurs travaux étaient attendus pour une meilleure connaissance conjoncturelle des offres d'emplois, une amélioration de la connaissance des emplois vacants et une information sur les nouvelles projections d'emploi par métier. Enfin, il était attendu que ce thème soit visible en terme de diffusion.

Des efforts de pédagogie ont été accomplis sur le site Internet du ministère en charge de l'emploi pour présenter les différents concepts de besoin de recrutement.

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis a soutenu la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail interinstitutionnel (l'Insee, la Dares, la DGAFP (pour la partie Etat notamment), la DGCL (pour la partie territoriale), la Drees et la DGOS (pour l'hospitalière) sur la mesure des emplois vacants, qui font suite à une demande d'Eurostat (règlement européen n°453/2008) et aux recommandations du rapport du Cnis « emploi-chômage-précarité », pour améliorer la mesure des emplois vacants dans les entreprises de plus de 10 salariés du secteur concurrentiel, et l'élargir à celle de moins de 10 salariés et à la fonction publique. La Dares a fait évoluer au quatrième trimestre 2010 le questionnaire ACEMO pour obtenir une meilleure mesure des emplois vacants. Une publication de ces statistiques devrait intervenir dans le courant de l'année 2013.

3. Mieux connaître la formation tout au long de la vie, évaluer les compétences des adultes et veiller à la qualité statistique des résultats de ces enquêtes internationales

Le domaine de la **formation tout au long de la vie et de l'évaluation des compétences des adultes** était un des sujets phares de ce moyen terme. La demande européenne était forte, en lien tout d'abord avec la stratégie de Lisbonne puis avec celle d'Europe 2020, celle de l'OCDE était présente également. A ce contexte venait s'ajouter celui des lois françaises de 2004 et 2009 en matière de formation tout au long de la vie. Ces changements visaient notamment à sécuriser les parcours des salariés et à accroître leur responsabilité individuelle.

La statistique publique (Insee, Dares, Cereq, Depp) s'implique dans de nombreuses enquêtes et dispositifs d'information sur le sujet. Le Cnis soulignait l'importance de disposer de comparaisons internationales, il était cependant attentif à ce que leur mise en œuvre se fasse suivant « un protocole méthodologique rigoureux ».

L'enquête européenne sur la **participation des adultes à la formation tout au long de la vie** (*Adult education survey*), réalisée en 2012, couvre le champ de la formation formelle ou informelle et de l'apprentissage informel, permet de mesurer les taux d'accès à la formation, de décrire les formations suivies et recueille les objectifs des formations suivies et les obstacles ou difficultés d'accès.

Les **enquêtes sur la formation continue** menées par le Céreq permettent d'éclairer les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises ainsi que les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue.

Tel est notamment le cas de l'enquête européenne CVTS (« **Continuing vocational training survey** ») sur la formation continue auprès des entreprises, pour laquelle des évolutions sont prévues dans le cadre d'une refonte générale des enquêtes européennes sur la formation des adultes.

Le **dispositif d'information sur la formation employeur/salarié (DIFES)** vise quant à lui à éclairer la manière dont les politiques de formation des entreprises sont susceptibles de sécuriser les parcours professionnels des salariés, en prenant en compte l'organisation du travail au sein de chaque entreprise.

Pour mieux connaître la formation tout au long de la vie, sont également suivis et évalués **divers dispositifs de la politique de formation professionnelle** (contrats en alternance, formation des demandeurs d'emploi...) grâce à l'exploitation régulière des données administratives sur les publics et les structures ou à des enquêtes de suivi permettant de connaître le devenir des bénéficiaires ou d'évaluer l'impact du passage en dispositif.

Enfin, l'enquête **Formation Qualification Professionnelle (FQP)** de l'Insee, prévue pour 2014, qui aura été préparée durant ce moyen terme, fournira des informations à la fois sur la formation initiale, la formation continue et la trajectoire professionnelle, sur l'ensemble des population et quel que soit le statut des personnes (en emploi, au chômage, inactif). Elle sera enrichie d'un appariement avec le panel Dads afin de reconstituer de manière fine les trajectoires salariales des individus sur une période assez longue. L'enquête FQP 2014 permettra ainsi de préciser les liens en formations, initiale et continue, et trajectoire professionnelle. Outre ces aspects, elle comporte toujours un volet sur l'origine sociale permettant d'aborder les questions égalité des chances.

La reconduction de l'enquête IVQ (**Information et Vie quotidienne**) de l'Insee en 2011, a permis de mesurer avec un protocole éprouvé en 2003 l'évolution du taux de personnes en situation d'illettrisme

en France, et, plus généralement, d'évaluer le niveau de compétence en numératie, littératie et compréhension orale de la population adulte. Elle donnera lieu à un groupe d'exploitation qui se réunit à partir de 2013.

L'**enquête sur les compétences des adultes** de l'OCDE (PIAAC) fournira un autre matériau sur la question des compétences des adultes, dans un cadre de comparaisons internationales à partir d'un protocole spécifique. Le Cnis s'est cependant interrogé sur la fiabilité du protocole de cette enquête, les difficultés possibles d'interprétation des résultats obtenus en termes de comparaisons internationales et a rappelé que cette enquête ne pouvait être menée en France que dans le strict respect des règles de la statistique publique. Le Comité du Label a donné son aval au protocole retenu pour la France et les résultats de l'enquête, en cours d'exploitation, seront présentés au Cnis fin 2013.

4. Contribuer à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures internationales

La période a été marquée par d'importants changements de plusieurs nomenclatures internationales.

Le règlement 1022/2009 de la Commission a rendu obligatoire l'implémentation de la **nouvelle nomenclature internationale des professions** (ISCO-CITP-08) à partir de 2010 dans les enquêtes Structure des salaires et Coût de la main d'oeuvre, de 2011 dans l'enquête Force de travail. Son introduction dans les autres statistiques sociales fait l'objet d'une simple recommandation.

A moyen terme est envisagée la construction d'une nomenclature socio économique européenne ESEG (*European socio-economic groups*) construite sur la base d'ISCO-08 et de certaines variables du tronc commun ("*core variables*") des enquêtes ménages. Ce projet a fait l'objet d'une rencontre du Cnis en septembre 2009. Il est préparé dans le cadre d'un réseau d'experts (*ESSnet*) d'Eurostat, coordonné par l'Insee depuis 2011. Le Cnis a réaffirmé son soutien à un tel projet et demandé qu'il soit débattu également au sein de l'ESAC, le Cnis européen.

La **nouvelle nomenclature internationale de formation** CITE-ISCED 2011, qui intègre notamment la mise en place du nouveau cursus LMD dans l'enseignement supérieur, sera introduite dans les enquêtes européennes auprès des ménages à partir de 2013 ou 2014.

Par ailleurs, la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) faisait le constat, en 2008, de difficultés pour prendre en compte en France le **cadre européen des certifications proposé par la Commission Européenne**. Le Cnis s'était déclaré conscient de la nécessité d'une réflexion sur un classement des certifications professionnelles au regard des évolutions des qualifications, des besoins et des usages des acteurs de la formation et du monde du travail. Il recommandait que soit analysée la possibilité de concevoir la construction d'une table de passage du cadre des certifications françaises vers ce cadre européen des certifications.

5. Mieux observer les conditions de travail et les liens entre le Travail et la Santé

Dans le domaine du travail et de la santé comme dans bien d'autres domaines, la statistique publique produit des enquêtes de plus en plus complétées par des sources administratives. Les producteurs s'efforcent de faire évoluer ces informations pour mesurer les phénomènes émergents. Le Cnis avait émis le souhait que les pistes d'amélioration du système actuel de l'observation des risques psychosociaux et plus généralement des conditions de travail lui soient présentées. Une rencontre sur le lien entre travail et santé a ainsi été organisée en mai 2011.

Les outils d'observation de l'**incidence des conditions de travail sur la santé** ont été mis en place et les propositions du comité scientifique, chargé de mettre en œuvre les préconisations du rapport Nasse-Légeron sur le stress au travail, ont été présentées lors de cette rencontre. Ont été considérées comme particulièrement positives la concertation, pas toujours facile, et la pluridisciplinarité sur lesquelles a reposé la mise en œuvre. L'identification et le classement des risques potentiels pour la santé au travail font forcément débat, la représentation statistique d'un fait social étant difficilement neutre.

L'**enquête « Conditions de travail »** 2013 se déroule dans des conditions largement renouvelées avec notamment un questionnement assez extensif sur les risques psychosociaux au travail à la suite des travaux du Collège d'expertise présidé par l'Insee sur ce thème, et une interrogation des

entreprises qui emploient les salariés interrogés. En outre, le collège a recommandé que cette enquête soit dorénavant renouvelée tous les 3 ans (au lieu de 7 avec le rythme précédent) et que la thématique dominante alterne entre les pénibilités physiques, comme c'était le cas pour l'enquête de 2013, et les risques psycho-sociaux, qui sera le thème principal de l'enquête qui se tiendra en 2015. Enfin, des extensions de collecte ont été conduites dans les fonctions publiques de l'Etat et territoriale, ainsi que dans le milieu hospitalier, en lien avec la DGAFP et la Drees pour conduire des exploitations spécifiques à ces secteurs. Une opération similaire a été conduite dans certains départements d'Outre-Mer (Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane).

Le mode d'interrogation de l'enquête **SURveillance MEDicale des Risques professionnels (SUMER) édition 2009** a été revu pour réduire la charge d'enquête des médecins enquêteurs en dépit de l'ajout de questions relatives aux facteurs psychosociaux. Le mode d'interrogation a été étendu à la fonction publique territoriale et à **certains pans de la fonction publique de l'État (pour près de la moitié des effectifs)**, la fonction publique hospitalière étant entrée dans le champ lors de la précédente vague de l'enquête. Des premières comparaisons public-privé sont ainsi rendues possibles.

L'enquête expérimentale **Santé et Itinéraires Professionnels (SIP)**, conduite par la Drees et la Dares en 2010, a eu pour objectif d'observer les interactions (y compris différées) entre santé et itinéraire professionnel auprès d'une population représentative des actifs et des inactifs de tous les secteurs d'activité (y compris la fonction publique)...

Les données administratives AT/MP ont été mobilisées pour produire de l'information statistique sur les accidents au travail et les maladies professionnelles avec des avancées importantes concernant la mise en commun des données de la plupart des différents régimes.

6. Produire et diffuser de l'information statistique à des niveaux géographiques fins

La demande locale est un axe majeur dans le domaine de l'emploi et des revenus. Cela passe par la poursuite de la mise à disposition des données localisées issues de l'exploitation des fichiers administratifs et par l'amélioration de la qualité des données correspondantes. Ainsi, à partir de la validité 2009 un fichier Dads « grand format », regroupant des **données individuelles sur l'emploi et les salaires de l'ensemble des salariés du privé comme du public, des particuliers employeurs** a été mis à disposition. De plus, la codification de la PCS-ESE à 4 chiffres dans les Dads, opérationnelle depuis 2010 sur la validité 2008, permet d'élargir le champ des études et recherches, menées à partir des Dads, **tant aux niveaux national que local**.

Le projet Estel (**Estimations d'emploi localisées**) de refonte du système d'estimations annuelles d'emploi permet, après traitement de la multiactivité, d'établir un socle d'emploi cohérent avec les concepts du Bureau international du travail, à un niveau géographique fin (zones d'emploi). Les développements se poursuivent dans le but d'enrichir l'information produite (ventilation par sexe et âge, localisation à un niveau plus fin, localisation au lieu de travail et au lieu de résidence...).

L'échantillon de l'enquête Dares-Pôle emploi sur les sortants des listes de Pôle emploi a été sensiblement accru afin de produire des statistiques annuelles au niveau régional. La Dares publie par ailleurs désormais mensuellement les statistiques de demandeurs d'emploi par zone d'emploi, ce zonage ayant lui-même fait l'objet d'une refonte importante en 2010-2011.

La question de la représentativité des grandes enquêtes nationales, comme l'enquête emploi, à des niveaux géographiques plus fins, reste régulièrement posée. Les contraintes de coût et de faisabilité de ces élargissements d'échantillon ne pouvant être ignorées, d'autres méthodes sont évoquées par les producteurs. L'Insee a par exemple présenté cette année une caractérisation des descendants d'immigrés à partir d'un « empilement » des enquêtes Emploi.

Il y a sans doute là matière à réflexion méthodologique de la statistique publique pour une meilleure articulation entre enquêtes nationales, extensions d'enquêtes, sources administratives et **utilisation de méthodes statistiques innovantes pour répondre à l'attente des territoires**.

7. Dégager de bonnes pratiques pour l'évaluation des politiques publiques de l'emploi

Ont été conduites sur la période de nombreuses enquêtes visant à contribuer à l'**évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle** : enquêtes auprès des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, auprès de demandeurs d'emploi ayant suivi un stage de formation, auprès de jeunes bénéficiaires d'un contrat d'autonomie, auprès de bénéficiaires d'un contrat aidé du Plan de cohésion sociale, enquête de suivi des demandeurs d'emploi accompagnés par des opérateurs privés de placement ou par Pôle emploi dans des dispositifs similaires, etc.

Parmi ces enquêtes, certaines permettent de **réelles analyses d'impact, en contrôlant des biais de sélection entre personnes passées par un dispositif et personnes non bénéficiaires**. Tel est le cas de l'enquête de suivi destinée à évaluer l'expérimentation menée dans le cadre du marché d'accompagnement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur par des opérateurs privés de placement, ou de l'enquête en deux vagues auprès de bénéficiaires d'un contrat aidé du Plan de cohésion sociale et d'une population témoin.

Ce type d'analyse d'impact, contrôlant rigoureusement des biais de sélection entre personnes passées par un dispositif et personnes non bénéficiaires, a également été réalisé à partir de **fichiers administratifs**, telle que celle sur l'impact de l'intensité de l'accompagnement en Civis sur l'insertion des jeunes, par exemple. Les données administratives seront également mobilisées, en lien avec d'autres outils, pour évaluer en 2013 le contrat de sécurisation professionnelle.

Ces **travaux d'analyse d'impact** continueront à être développés, sur la base d'enquêtes (y compris dans le cadre d'expérimentations avec affectation aléatoire) ou de données administratives, par exemple pour évaluer l'impact du passage en contrat unique d'insertion ou en emploi d'avenir sur la trajectoire professionnelle.

De nombreuses études relatives au **suivi des rémunérations** contribuent à l'évaluation des politiques publiques en ce domaine : production de données sur les niveaux et variations de salaires dans des nomenclatures correspondant aux niveaux de la négociation en la matière par exemple (dans la fonction publique notamment).

L'importance accordée à la **négociation collective d'entreprise** par les politiques du travail et de l'emploi appellera le maintien, voire l'extension, des performances du système d'information et des travaux d'analyse.

Travaux émergents sur la période 2009-2013

Services à la personne

La Cour des Comptes a souhaité en 2010, que soient formulées des propositions afin d'améliorer la connaissance statistique des **emplois dans le secteur des services à la personne**. Un groupe de travail interinstitutionnel a été mis en place par le Cnis, piloté par la Dares, dont les recommandations ont commencé à être mises en œuvre. Pour ce qui concerne le champ des organismes de services à la personne, le suivi de ce secteur s'appuie désormais exclusivement sur les données de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP). S'agissant des particuliers employeurs, l'Insee a mis à disposition des utilisateurs ses fichiers DADS grand format et des fichiers détail. La Dares constituera régulièrement un fichier relatif à l'ensemble des salariés sur le champ complet des services à la personne, pour analyser les conditions d'emploi dans le secteur et en particulier les situations fréquentes de multiactivité.

Mutations de l'emploi et des professions

A l'occasion de ce travail d'expertise sur les statistiques d'emplois de services à la personne, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis a souhaité qu'une réflexion de moyen terme soit retenue sur la façon dont la statistique publique **mesure les mutations de l'emploi et des professions**.

Le bureau du Cnis de juillet 2012 a repris cette préconisation : « *La diversification des modalités d'exercice de l'activité professionnelle, observée depuis une trentaine d'années sur le marché du*

travail avec plusieurs inflexions sur la période récente, constitue un enjeu important d'observation pour l'appareil statistique et d'analyse pour l'ensemble des acteurs sociaux impliqués dans le fonctionnement et la régulation du marché du travail. Ces modalités d'exercice de l'activité professionnelle sont identifiées sous le nom générique de « formes d'emploi » même si cette notion n'a pas d'assise conceptuelle précise et gagnerait à être précisée. Cette notion peut en effet renvoyer à la diversité des « statuts » (CDD, CDI, indépendant, stagiaire, intérim, auto entrepreneurs...), tout comme à la « manière » d'exercer son emploi : temps partiel (contraint ou choisi), de façon intermittente ou saisonnière, en multi activité, à distance (télétravail), chez des particuliers, multi sites, dans le cadre d'un groupement d'employeurs ou d'un portage salarial...

L'enjeu d'une concertation menée par le Cnis serait de préciser le contour des formes d'emploi que l'on cherche à cerner, avec un attention particulière sur les formes émergentes, puis de s'interroger sur la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution), d'identifier les manques éventuels et les pistes d'amélioration envisageables. »

Récapitulatif des attentes du moyen terme 2009-2013 non totalement satisfaites

Parcours et transition : entre le système éducatif et la vie active, au sein du marché du travail (y compris entre public et privé), vers la retraite (situations de préretraite, retraite d'office)... ;

État de la connaissance des **revenus non salariaux liés à l'activité** (stock options, participations, intéressements...);

Revenus mal couverts par les enquêtes auprès des ménages (personnes en situation d'hébergement collectif ou précaire, jeunes...);

Classement des **certifications professionnelles** ;

Tensions sur le marché du travail, en particulier besoins de recrutement des entreprises. ;

Attentes sur la **qualité de l'emploi**, en fonction des réflexions internationales ;

Mesure des **mutations de l'emploi et des professions**, nouvelles formes d'emploi.